



Commune de
Gibloux

Séances du Conseil général des 22 et 23 mai 2019 Message du Bureau du Conseil Général

Proposition de Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens et Nicolas Hoyler, Rossens (10 avril 2019)

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 10 avril 2019, Florian Clerc a demandé que le Conseil communal entame des démarches afin de limiter les impacts de l'exploitation de gravier sur son territoire.

Vous trouverez en annexe le texte de la proposition.

Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de recevable.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire

Nadia Galley



Le président

Frédéric Oberson

Texte de la proposition :

M. Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens et M. Nicolas Hoyler de Rossens

« La commune de Gibloux accueille la plus grande gravière du canton. Selon les plans du canton il est prévu que l'exploitation de gravier s'intensifie encore à l'avenir et ceci sur du long terme (>60 ans ?). Le conseil communal actuel s'est positionné favorablement à l'exploitation de cette ressource sur le territoire de notre commune. Dans sa prise de position sur le plan directeur cantonal, l'exécutif a toutefois admis et demandé que des mesures soient prises pour réduire à un minimum les nuisances et effets défavorables qu'exerce une exploitation de matériaux sur la population et les milieux naturels.

L'exploitation actuelle a évidemment reçu les autorisations nécessaires, néanmoins elle impacte considérablement une partie de notre commune (impact visuel, nuisances en termes de poussières et de bruit, effet renforcé par la proximité avec des axes routiers importants).

On ne peut pas considérer que la situation actuelle représente un modèle d'intégration, ce qui peut légitimement alimenter les inquiétudes en vue d'une exploitation encore plus importante.

Nous souhaitons que le conseil communal évalue les démarches à entreprendre auprès des exploitants et des autorités cantonales pour les amener à prendre des mesures exceptionnelles pour limiter les nuisances à leur minimum, notamment :

- arborisation servant d'écran visuel et de protection contre les poussières et le bruit tout autour des zones exploitées et le long des chemins d'accès ;*
- surveillance par mesure des émissions de poussières aux environs des sites,*
- transparence sur les zones de livraison du matériel excavé;*
- informations préalables quant aux périodes d'exploitation hors jours ouvrables ;*
- transparence et effort quant au calendrier de remblayage et de remise en état des zones exploitées*

Le canton veut centraliser l'exploitation de gravier, nous citons « afin de limiter les nuisances », soit, qu'il démontre alors concrètement et sans attendre dans quelle mesure il peut atténuer l'impact de cette exploitation. »